

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° N 2014-08 du 14 janvier 2014 portant nomination au comité d'éthique et de déontologie de l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430134S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 (1°) et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2012-09 du 13 avril 2012 approuvant la création d'un comité d'éthique et de déontologie à l'Établissement français du sang;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2013-20 du 20 décembre 2013 donnant un avis favorable sur la nomination des membres du comité d'éthique et de déontologie à l'Établissement français du sang,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du comité d'éthique et de déontologie de l'Établissement français du sang pour une durée de trois ans:

Au titre des membres choisis en fonction de leur compétence dans les disciplines suivantes: droit, philosophie, histoire, sociologie ou disposant de compétences particulières en matière de déontologie et d'éthique:

Mme Laurence MARION, maître des requêtes au Conseil d'État.

M. Pierre LE COZ, professeur de philosophie à l'université d'Aix-Marseille.

M. Roger SUE, professeur de sociologie à la faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, université Paris Descartes-Sorbonne.

Au titre des membres choisis en fonction de leur compétence scientifique et médicale en transfusion sanguine et les domaines attenants tels que l'hématologie, l'immunologie, la microbiologie et la santé publique :

Mme Anne CAMBON THOMSEN, directrice de recherche au CNRS.

Mme Danièle SONDAG-THULL, professeur d'hématologie et directrice du service de la transfusion wallonne, Croix-Rouge de Belgique.

M. Jean-Pierre JOUET, professeur d'hématologie au CHRU de Lille.

En qualité d'ancien directeur d'établissement de transfusion sanguine: Mme Nicole COUDURIER, ancienne directrice de l'établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes.

En qualité de représentant des associations de donneurs de sang bénévoles: M. Christian DIOT, comité régional Poitou-Charentes de la Fédération française pour le don de sang bénévole.

En qualité de représentant des associations de patients: M. Edmond-Luc HENRY, président d'honneur de l'Association française des hémophiles.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 janvier 2014.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS